



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'accompagnement dans l'emploi

Question écrite n° 84675

Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la situation des personnes recrutées par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ces contrats ont été conçus en direction des salariés qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il semblerait donc logique qu'ils bénéficient d'un accompagnement conséquent en termes de formation car c'est forts de leur expérience professionnelle et de leurs formations complémentaires qu'ils seront ensuite à même de se confronter au marché du travail. Il souhaiterait donc savoir pourquoi le dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi ne comporte pas de volet formation obligatoire ni de moyens financiers qui lui soient dédiés. Cette situation apparaît particulièrement choquante dans les services de l'éducation nationale, qui accueillent un nombre importants de salariés dans le cadre de ces contrats et qui ne les engagent pas systématiquement dans un plan de formation, faute de disposer des moyens suffisants.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84675

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 828